

**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

1.

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>enfants ont des besoins particuliers. Madame Gomis ajoute que le CCSÉHDAA bénéficie du soutien de consultants experts tels que, par exemple, madame Dell’Aniello ou monsieur Hamel. Elle soutient que le CCSÉHDAA tente de trouver des solutions en fonction de leur expérience et de celles des parents afin de pouvoir vivre en harmonie. Madame Gomis soutient que le CCSÉHDAA ne rentre pas dans un moule, ce qui lui permet d’établir des directives et de nouvelles perspectives pour que chaque enfant puisse se sentir à sa place.</p> <p>Madame Levert ajoute que le CCSÉHDAA a aussi un devoir de consultation (ex : règles d’inscription, règles de transport, bassins de territoire, etc.). Elle ajoute que le CCSÉHDAA reçoit des invités qui viennent présenter les consultations à ses membres.</p> <p>Madame Dahan remercie mesdames Gomis et Levert pour ces clarifications. Madame Rochette tient à ajouter que la LIP stipule que le CCSÉHDAA doit être consulté sur la politique d’organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage et sur l’affectation des ressources financières pour les services à ces élèves. Elle ajoute que, même s’il ne le fait pas, le CCSÉHDAA peut aussi donner son avis au CSSMB sur l’application du plan d’intervention à un élève handicapé ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage.</p>
3. Adoption de l’ordre du jour	L’ordre du jour de la séance du CCSÉHDAA est adopté à l’unanimité, tel que présenté, sur proposition de

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
<p>Nouvelle école secondaire LaSalle et modification du territoire d'appartenance de l'école Cavalier-De-LaSalle (retour : 8 avril 2022)</p>	<p>de l'organisation scolaire et Service du transport), visitera le CCSÉHDAA, le 22 mars prochain, afin de présenter la consultation à ses membres et afin de répondre à leurs questions. Madame Levert invite les membres du CCSÉHDAA à prendre connaissance du document de consultation et de préparer leurs questions pour la visite de madame Provost. Les membres du CCSÉHDAA conviennent de répondre à cette consultation à l'occasion de leur prochaine rencontre.</p>
<p>6. Intervention de madame Levert</p>	<p>Madame Levert souligne avoir combiné les points</p>

**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR

**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>Madame Levert mentionne avoir publicisé sensiblement la même date que celle de l'an dernier dans le premier courriel qu'elle a envoyé, soit le 1^{er} mai 2022. Elle mentionne qu'il restera au CCSÉHDAA à déterminer le moment où il étudiera les projets et comment fonctionnera le concours de cette année étant donné qu'on est toujours en virtuel. Madame Levert rencontrera les membres du sous-comité pour étudier les différentes modalités du concours (remise des prix, annonce des gagnants, etc.). Madame Rochette soutient qu'il faut également vérifier si on a accès au lien de l'externe. Madame Dell'Aniello mentionne qu'il faudra que le sous-comité se rencontre entre le 1^{er} et le 10 mai pour visionner les vidéos, en sélectionner 5, les présenter et choisir les gagnants. Elle se propose au cas où le sous-comité aurait besoin de membres supplémentaires pour regarder l'ensemble.</p>

**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

**Centre
de services scolaire**

Marguerite-Bourgeoys

Québec

SUJETS DU JOUR

PROCÈS-VERBAL

cœur qui accueille les parents et non les professionnels lorsque ceux-ci se tiennent devant elle

SUJETS DU JOUR	PROCÈS-VERBAL
	<p>compte du contexte. Ils réfléchissent à la façon de débarquer sur le terrain pour aller soutenir les gens ayant moins de connaissances et à la façon de bien les supporter.</p> <p>Un membre demande si des outils ont été développés pour les enseignants en classes régulières. Il déclare remarquer que les enseignants en classes régulières ont de la difficulté à comprendre les outils à leur disposition. Madame Levert soutient qu'il y a beaucoup de formations accessibles aux enseignants. Il y a aussi du support de conseillers pédagogiques offert autant au régulier qu'en adaptation scolaire. Madame la directrice adjointe souligne un ajout, cette année, dans l'équipe TSA. Le support a été bonifié. Si une école a besoin de support, les enseignants peuvent s'adresser à la direction qui en fera la demande. Ils peuvent aussi s'inscrire au répertoire de formations. Madame Levert soutient qu'il y a une panoplie d'outils.</p> <p>Madame la présidente mentionne qu'il s'agirait d'un point à reprendre lors de la prochaine rencontre pour faire le tour de la question.</p>
12. Levée de la séance	La séance du CCSÉHDAA du 15 février 2022 est levée à 21 heures 37.

Liens utiles :

<https://www.institutta.com>

<https://www.fcpq.qc.ca>